Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 14/09/2020 à 15h08 Réference de l'AR : 054-215400540-20200909-2020_51-DE



NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 16
Présents: 14
Absents: 0
Excusés: 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour: 15 Contre: 0 Abstentions: 0

> Date de convocation 03/09/2020

> > Date d'affichage 11/09/2020

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

11/09/2020



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/09/2020

L'an deux mille vingt, le neuf septembre à 20h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Etaient présents: Mme CHARROIS Nicole, M. CÚNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, M. ROUY Christophe, Mme PETAT COLLE Annick, M. LAMOISE Régis, Mme COINTEAUX Chantal, M. DECLERQ Ludovic, Mme FRANCOIS Vanessa.

<u>Etai(ent) excusé(s)</u>: Mme RAUMEL Karine donne pouvoir à Mme PETAT COLLE Annick Mme LURION Eve-Hélène

Etai(ent) absent(s): /

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme PETAT COLLE

Modification du règlement d'utilisation du Centre Culturel Henri Gaudel Délibération n°2020 - 51

Vu le règlement d'utilisation du Centre Culturel Henri Gaudel adopté par délibération n°2018-56 en date du 12/11/2018,

Considérant la nécessité de mettre à jour ce règlement notamment en ce qui concerne le protocole sanitaire, les ordures ménagères et la possibilité d'utiliser l'autolaveuse pour nettoyer la salle

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE

Le règlement d'utilisation des salles associatives annexé à la présente délibération et décide de son entrée en vigueur au 1er octobre 2020.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à Bayon, Le Maire